

Arrêté temporaire n°359-2025-VAU  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

**RUE DU 19 MARS (D13), CHEMIN DE CHAUVEAU et PLACE DU SOUVENIR FRANCAIS**

Le Maire de Valence-en-Poitou,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** Arrêté N°114-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame CHEMINET Marie-Claude, Maire délégué de la commune déléguée de VAUX,

**VU** la demande en date du 08/07/2025 émise par COLAS France – OUEST demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Thomas GUICHARD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux Travaux d'aménagement de Vaux en Couhé rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/08/2025 au 15/11/2025 **RUE DU 19 MARS (D13), CHEMIN DE CHAUVEAU et PLACE DU SOUVENIR FRANCAIS**,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 18/08/2025 et jusqu'au 15/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- **RUE DU 19 MARS (D13), du 2 jusqu'au CHEMIN DES VIOLETTES**
- **CHEMIN DE CHAUVEAU**
- **PLACE DU SOUVENIR FRANCAIS**

- La circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite ;
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation pour les véhicules légers sera mise en place pour contourner les travaux par la RD 158 et la Voie Communale N° 5 du Theil à la Babanière (ci-joint plan de déviation annexé).

Une déviation pour les véhicules poids lourds sera mise en place par la RD 158 route de Romagne et la RD 27 Le Coureau/Ceaux-en-Couhé (ci-joint plan de déviation annexé).

La déviation pour les riverains sera mise en place par la rue des Violettes et le Chemin de Bouffard dans le sens le Coureaux/Vaux et dans le sens Vaux/le Coureau par la rue de l'Eglise et le Chemin de Bouffard (ci-joint plan de déviation annexé).

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, COLAS France – OUEST .

**Article 3**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Valence-en-Poitou, le 06 août 2025

Pour le Maire,  
Maire délégué de VAUX



**Marie-Claude CHEMINET**

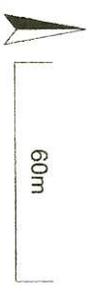
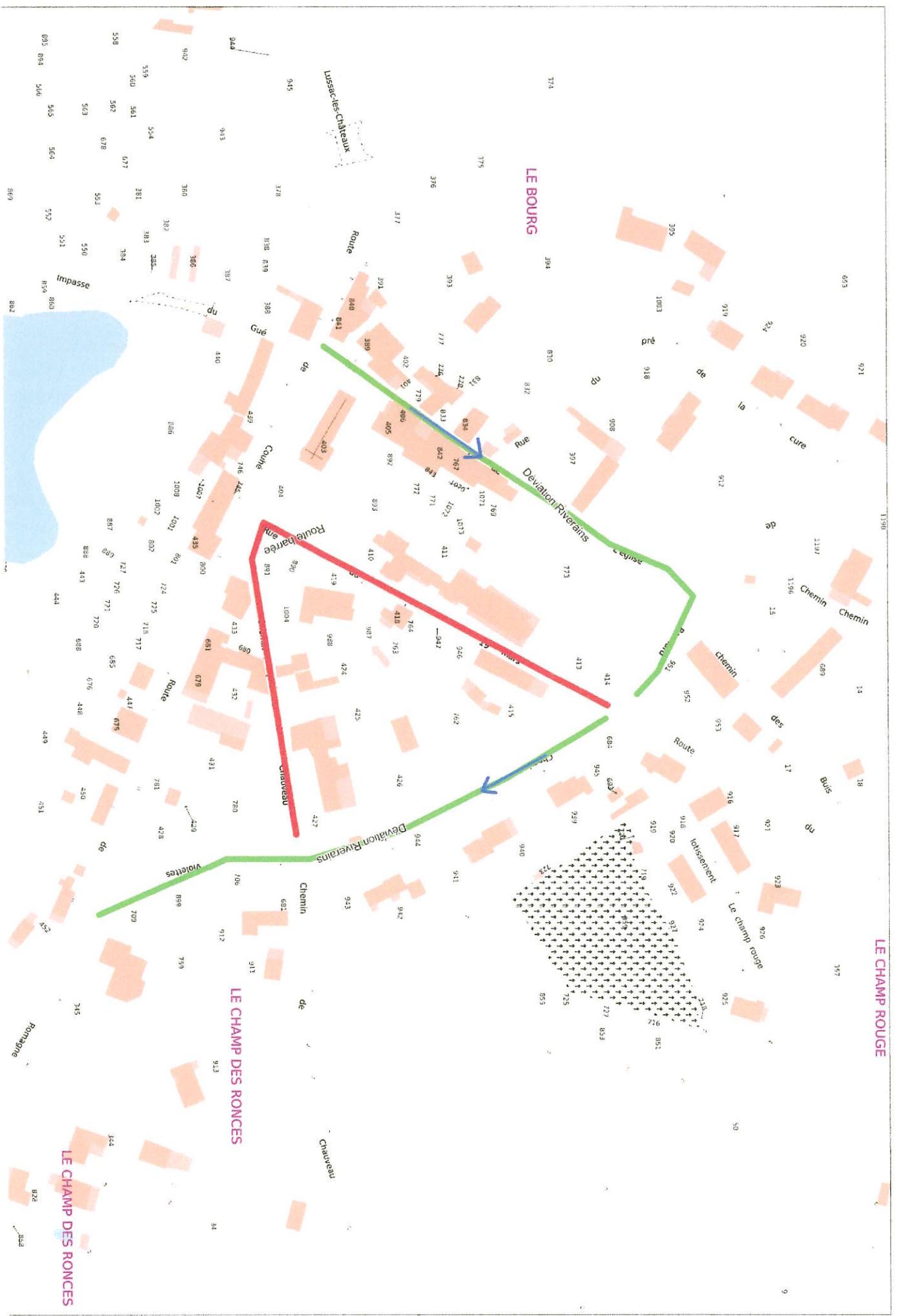
DIFFUSION:

- COLAS France – OUEST

- *Responsable des Services Techniques*
- *Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie*
- *Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer; pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

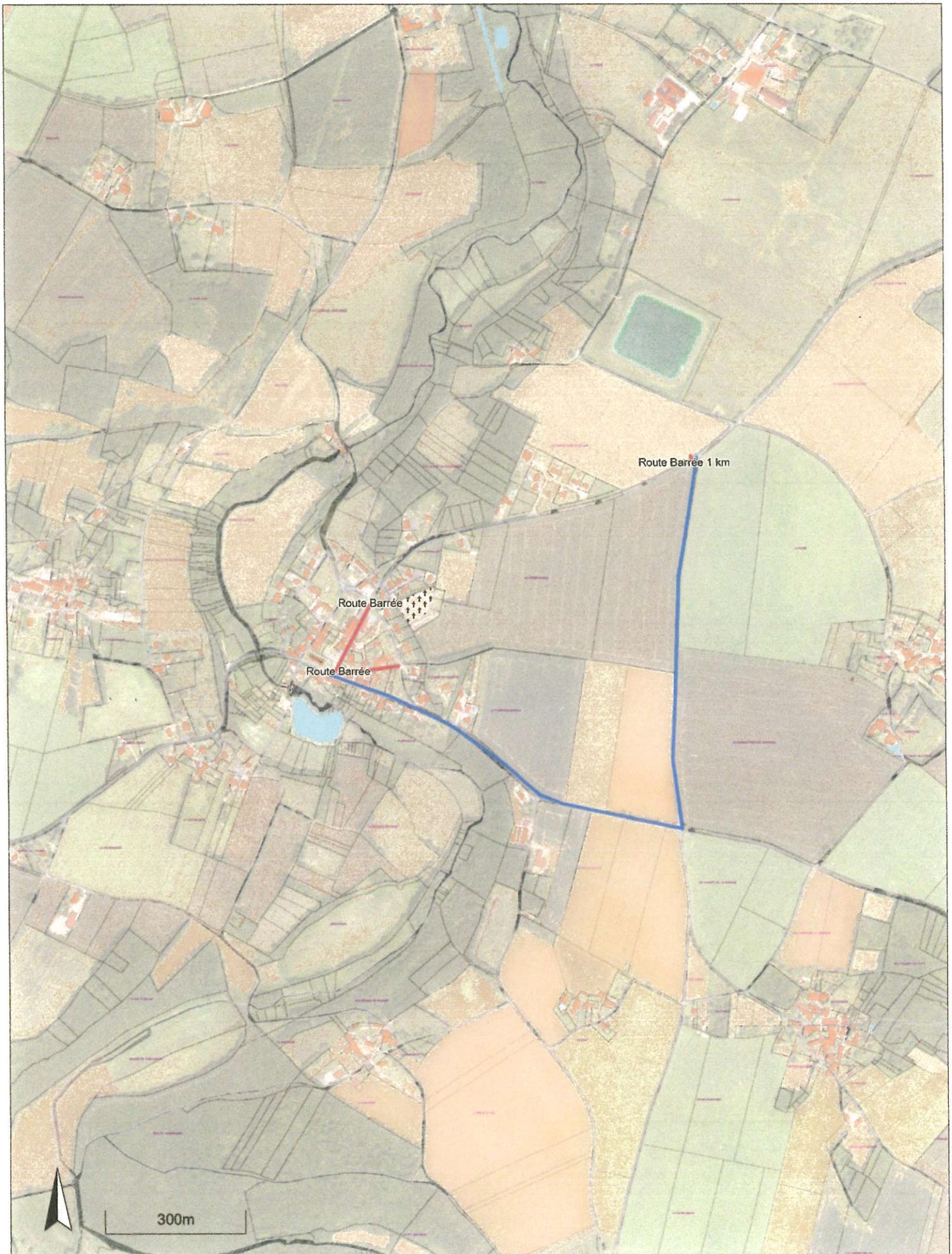


Plan de déviation riverains  
 Annexe à l'arrêté N° 359-2025-VAU  
 Valence-en-Poitou



450m

Plan de déviation poids lourds  
Annexe à l'arrêté N°359-2025-VAU  
Valence-en-Poitou



Plan de déviation véhicules légers  
Annexe à l'arrêté N°359-2025-VAU